

Nombre de membres en
exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
+ 1 procuration
Pour : 11

Séance du 20 Mai 2015
à 21 heures

L'an deux mil quinze, le 20 Mai, le Conseil Municipal de Labécède-Lauragais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Patrick CHESNAY, Maire.

Sont présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absente représentée : (VALISSANT Marie-France procuration à MARTIN-BOURNAZEL Florence)

Est désignée secrétaire de séance : Mme CESCO Yolande

Date de convocation : 13 Mai 2015

Objet de la délibération :
Amende pour
modification et
déplombage du compteur
eau.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire explique que certains habitants de la commune ont une fâcheuse habitude de toucher à leur compteur d'eau AEP sans autorisation de la mairie, soit par méconnaissance du règlement, soit par filouterie. Il précise que l'amende prévue dans le règlement sur l'eau de la commune commence à dater et n'est pas du tout dissuasif.

En conséquence il propose d'approuver une modification du règlement pour réévaluer le montant de cette pénalité, qui après constat par une personne assermentée (mairie ou adjoints), sera appliquée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

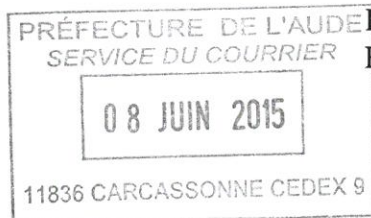
le CONSEIL

- approuve à l'unanimité la présente proposition et fixe le montant de cette amende à 350 € avec en plus un forfait moyen pour consommation.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Patrick CHESNAY

